

13.03.2012 - 11:10 Uhr

## Media Service: Conseil suisse de la presse prise de position 3/2012 ([http://presserat./\\_03\\_2012\\_f.htm](http://presserat./_03_2012_f.htm)) Parties: X. c. «Blick»/«Blick.ch» Thèmes: sphère privée/dignité humaine. Plainte partiellement admise

Interlaken (ots) -

Résumé

«Blick» viole la sphère privée d'un supporter du FCZ

Dans leur enquête sur le supporter du FC Zürich qui s'était blessé à Rome avec un pétard, «Blick» et «Blick.ch» ont de façon inadmissible cloué au pilori la personne concernée. Le Conseil de la presse approuve donc partiellement la plainte d'un lecteur.

Sous le titre générique «Petarden-Trottel» (pétardier crétin) «Blick» et «Blick.ch» en publient en novembre 2011 une série d'articles sur un homme de 25 ans qui, avant le match de football d'Euro League entre le FC Zurich et Lazio Rome, a vu un pétard exploser dans sa main, lui arrachant trois doigts. Les articles sont farcis de détails sur la vie privée et professionnelle de la personne touchée de sorte à permettre son identification et à la clouer au pilori. Ce faisant, les rédactions de «Blick» ne satisfont que la curiosité du public qui ne saurait être confondue avec l'intérêt public à être informé. De l'avis du Conseil de la presse, la façon dont «Blick» a poussé ses recherches dans l'environnement de la personne concernée était hors de proportion.

Le plaignant se plaint en outre du qualificatif «Petarden-Trottel» comme humainement indigne. Sur ce point, le Conseil de la presse rejette la plainte. Certes cette désignation n'est pas agréable pour la personne visée, mais elle se situe dans le cadre de la liberté de commenter, qui doit rester très large.

Contact:

SCHWEIZER PRESSERAT  
CONSEIL SUISSE DE LA PRESSE  
CONSIGLIO SVIZZERO DELLA STAMPA  
Sekretariat/Secrétariat:  
Martin Künzi, Dr. iur., Fürsprecher  
Postfach/Case 201  
3800 Interlaken  
Telefon/Téléphone: 033 823 12 62  
Fax: 033 823 11 18  
E-Mail: [info@presserat.ch](mailto:info@presserat.ch)  
Website: <http://www.presserat.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100714738> abgerufen werden.